

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 5 septembre 2023 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 357 181 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 125 rue du Ruisseau, que la hauteur du bâtiment accessoire soit de 5,8 m et qu'il dépasse de 0,914 m la hauteur de la maison alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne que la hauteur maximale hors-tout du bâtiment accessoire ne doit pas dépasser 5,5 m sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal.
- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 356 862 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 809 rue du Sud, que l'éclairage des enseignes, de types « sur socle » et « sur mur » soit lumineux interne alors que le règlement de zonage en vigueur autorise par réflexion ou diffraction avec faisceau vers le bas.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 9 août 2023.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA